PROGRÈS SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU TCHAD :

LE PANORAMA DE GENRE

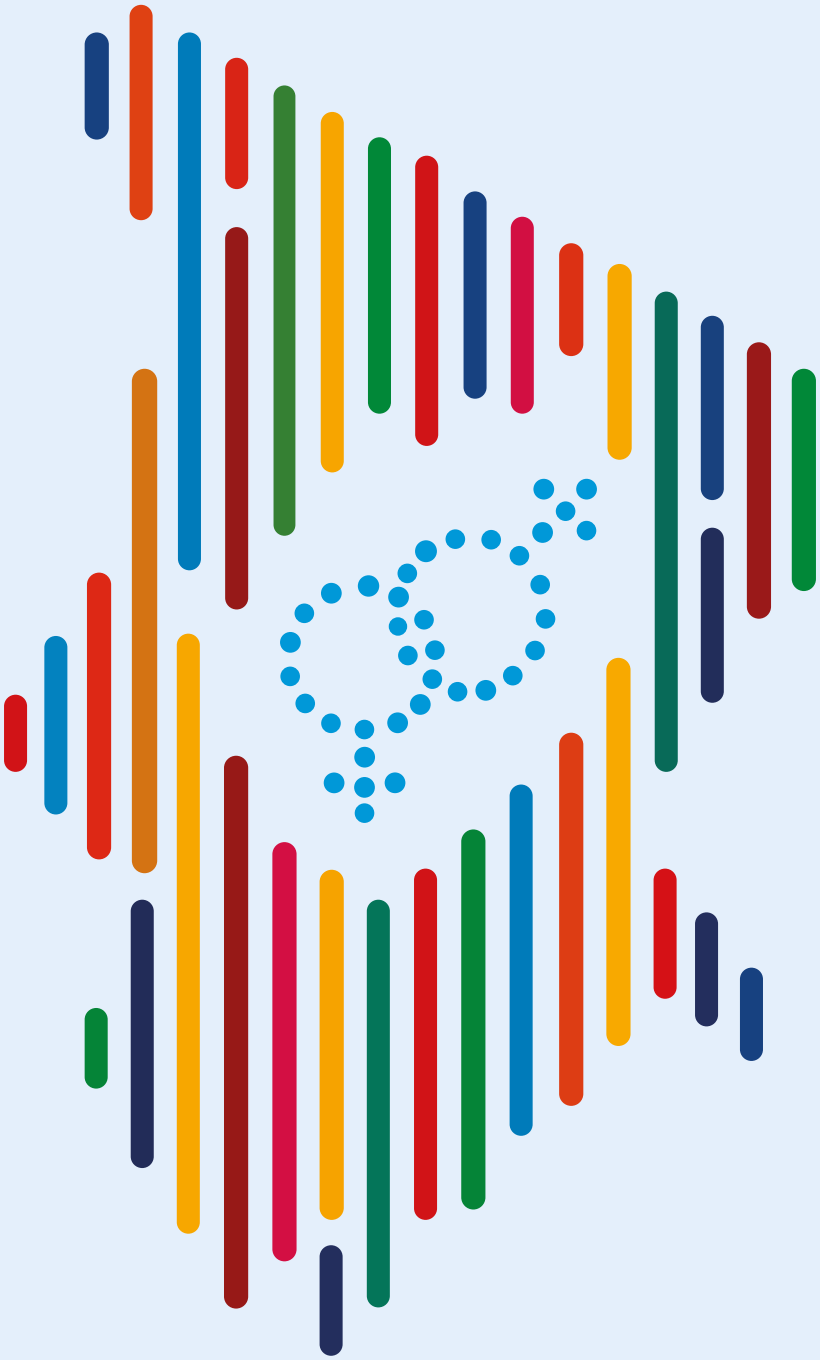

AFD
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

ONU FEMMES | LES FEMMES COMPTENT

Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

ETUDE RÉALISÉE PAR Mathias Kuepie, CONSULTANT, EN COLLABORATION AVEC L'UNITÉ DE STATISTIQUES DE GENRE DU BUREAU RÉGIONAL

Table des matières

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES 5

INTRODUCTION 6

1. **OBJECTIF 1.** METTRE FIN À LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES PARTOUT 9

   1.1. Indicateur 1.1.1 : Proportion de la population vivant sous le seuil international de pauvreté 10

   1.2. Indicateur 1.3.1 Proportion de mères avec nouveau-nés recevant une prestation maternelle en espèces 11

   1.3. Indicateur 1.4.2 Proportion de la population adulte totale disposant de droits de tenure sécurisés sur la terre 11

2. **OBJECTIF 2.** METTRE FIN À LA FAIM, ATTEINDRE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AMÉLIORER LA NUTRITION, ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE 12

   2.1. Indicateur 2.2.3 Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, selon le statut de grossesse 12

3. **OBJECTIF 3.** ASSURER UNE VIE SAINE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE POUR TOUS, À TOUT ÂGE. 17

   3.1. Indicateur 3.1.1 Ratio de mortalité maternelle 18

   3.2. Indicateur 3.3.1 Nombre de nouvelles infections au VIH pour 1000 personnes non infectées, selon le sexe, l'âge et les populations clés 19

   3.3. Indicateur 3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont le besoin de planification familiale est satisfait avec les méthodes modernes 21

   3.4. Indicateur 3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (âgés de 15 à 19 ans) pour 1 000 filles dans ce groupe d'âges 22

4. **OBJECTIF 4.** GARANTIR UNE ÉDUCATION INCLUSIVE ET ÉQUITABLE DE QUALITÉ ET PROMOUVOIR DES OPPORTUNITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE POUR TOUS 24

   4.1. Indicateur 4.2.2 Taux de participation à l'apprentissage organisé (un an avant l'âge d'entrée officiel en primaire) 25

   4.2. Indicateur 4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à l'éducation et à la formation formelle et non formelle au cours des 12 derniers mois 27

   4.3. Indicateur 4.5.1 Indices de parité pour tous les indicateurs d'éducation 28

5. OBJECTIF 5. ATTEINDRE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET FILLES 33

5.1. Indicateur 5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus ayant subies des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois 35

5.2. Indicateur 5.3.2 Prévalence des mutilations génitales féminines (MGF) 36

5.3. Indicateur 5.5.1 Proportion de sièges détenus par des femmes dans les parlements nationaux 36

5.4. Indicateur 5.a.2 Proportion de pays où le cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantit l'égalité des droits des femmes à la propriété et/ou au contrôle foncier 38

6. OBJECTIF 16. PROMOUVOIR DES SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE, OFFRIR UN ACCÈS À LA JUSTICE POUR TOUS ET CONSTRUIRE DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET INCLUSIVES À TOUS LES NIVEAUX 39

6.1. Indicateur 16.7.1 Proportions des postes dans les institutions nationales (parlement) 40

CONCLUSION 41

Liste des figures et graphiques

Figure 1 : Proportion de la population sous le seuil international de pauvreté (%) Femmes 10

Figure 2 : Proportion de mères avec des nouveau-nés recevant une indemnité de maternité %) 11

Figure 3 : Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans souffrant d'anémie (%) 14

Figure 4 : Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans atteintes d'anémie, non enceintes (%) 15

Figure 5 : Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans atteintes d'anémie, selon le statut de grossesse (%) 16

Figure 6 : Ratio de mortalité maternelle 18

Figure 7 : Nombre de nouvelles infections au VIH pour 1 000 personnes non infectées (pour 1 000 personnes non infectées), femmes 20

Figure 8 : Proportion de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont le besoin de planification familiale est satisfait avec les méthodes modernes 21

Figure 9 : Taux de natalité chez les adolescentes (pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans) 23

Figure 10 : Taux de participation à l'apprentissage organisé (un an avant l'âge d'entrée officiel du primaire) (%), Femmes 25

Figure 11 : Indice ajusté de parité entre les sexes pour le taux de réussite (primaire) 28

Figure 12 : Indice ajusté de parité hommes-femmes pour le taux de réussite (cycle moyen) 30

Figure 13 : Indice ajusté de parité hommes-femmes pour le taux de réussite (secondaire) 32

Figure 14 : Proportion de femmes et de filles ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, Femmes 15-49 ans 35

Figure 15 : Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation génitale féminine (%) 36

Figure 16 : Proportion de sièges détenus par des femmes dans les parlements nationaux (% du nombre total de sièges) Région d'Afrique du Centre 37

Introduction

Ce rapport national sur le Tchad s'inscrit dans le cadre de l'analyse régionale menée par ONU Femmes WCARO intitulée « Progrès sur les Objectifs de développement durable en Afrique du Centre : le panorama de genre ». Il vise à fournir une évaluation ciblée des progrès et des défis liés à l'égalité des sexes dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) au Tchad.

L'analyse régionale met en évidence un paysage contrasté : des avancées notables ont été enregistrées dans certains domaines, notamment l'accès à l'éducation, la santé et la représentation politique des femmes, mais ces progrès demeurent inégaux et fragilisés par des obstacles structurels persistants. La participation économique des femmes, l'accès sécurisé à la terre, ainsi que leur sécurité personnelle restent marqués par de fortes disparités. Dans ce contexte, bien que le Tchad ait réalisé des efforts appréciables pour améliorer la disponibilité des statistiques de genre, d'importantes inégalités subsistent, en particulier en matière de pauvreté, de santé maternelle, de planification familiale et de droits fonciers.

Le rapport repose principalement sur la base de données mondiale des indicateurs des ODD des Nations Unies, qui constitue la source officielle de suivi des progrès aux niveaux national, régional et mondial. Pour cette analyse, les données ont été extraites exclusivement pour le Tchad, couvrant l'ensemble des objectifs, cibles et indicateurs. Une attention particulière a été portée aux indicateurs désagrégés par sexe afin d'identifier les écarts entre les femmes et les hommes. Avant l'analyse, une exploration approfondie des données et une évaluation de leur qualité ont été menées, en cohérence avec la méthodologie du rapport régional pour l'Afrique du Centre.

Au total, 54 indicateurs potentiellement désagrégés par genre ont été identifiés. Toutefois, la moitié d'entre eux ne sont pas disponibles dans la base de données de données[1]. De plus, parmi

1 1.2.2 - Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales
2.3.2 - Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, par sexe et statut autochtone
3.7.1 - Proportion de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont le besoin de planification familiale est satisfait avec les méthodes modernes
3.7.2 - Taux de natalité chez les adolescents (10–14 ans ; 15–19 ans) pour 1 000 femmes dans ce groupe d'âge
4.6.1 - Proportion de la population d'un groupe d'âge donné atteignant au moins un niveau fixe de compétence en (a) la littératie fonctionnelle et (b) les compétences en calcul, selon le sexe
4.7.1 - Dans quelle mesure (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et les droits de l'homme, sont intégrés dans (a) les politiques nationales d'éducation ; (b) les programmes ; (c) formation des enseignants ; et (d) évaluation des élèves
5.1.1 - Existe-t-il ou non des cadres juridiques garantissant l'égalité des droits des femmes à la propriété et/ou au contrôle foncier
5.2.1 - Proportion de femmes et de filles ayant toujours été en couple âgées de 15 ans et plus soumises à des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, sous forme de violence et par âge
5.2.2 - Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus victimes de violences sexuelles de la part de personnes autres qu'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents, selon l'âge et le lieu de survenue
5.3.1 - Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant 15 ans et avant 18 ans
5.3.2 - Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation/mutilation génitale féminine, selon l'âge
5.4.1 - Proportion du temps consacré à des tâches domestiques et de soins non rémunérées, selon le sexe, l'âge et la localisation
5.5.2 - Proportion de femmes occupant des postes de direction
5.6.1 - Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans qui prennent leurs propres décisions éclairées concernant les relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé reproductive
5.b.1 - Proportion d'individus possédant un téléphone portable, selon le sexe
5.c.1 - Proportion de pays disposant de systèmes pour suivre et faire des allocations publiques pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
8.3.1 - Proportion d'emplois informels dans les emplois non agricoles, selon le sexe

les 27 indicateurs restants, seuls 50 % sont effectivement ventilés par sexe. Cette limitation met en évidence la rareté des données de genre au Tchad et constitue un frein majeur à l'analyse fine des inégalités. L'examen par objectif révèle des progrès inégaux : le pays affiche de bons résultats pour l'Objectif 2 (Faim zéro) et l'Objectif 5 (Égalité des sexes), tandis que les lacunes de données sont particulièrement marquées pour les Objectifs 8 (Travail décent), 11 (Villes durables) et 13 (Action climatique), rendant invisibles les impacts différenciés selon le genre dans ces domaines. Des progrès partiels sont observés pour l'Objectif 3 (Santé) et l'Objectif 4 (Éducation), alors que les données liées à la pauvreté et aux inégalités économiques (Objectifs 1 et 10) demeurent très limitées.

Malgré ces contraintes, l'analyse des indicateurs disponibles permet de dégager certains enseignements essentiels sur la situation des femmes et des filles au Tchad. Elle met en lumière des disparités persistantes et des domaines nécessitant une attention politique urgente, tout en soulignant l'importance stratégique de renforcer les systèmes nationaux de production de données sensibles au genre.

Enfin, pour le rapport régional, étant donné que chaque pays suit son propre calendrier d'enquête, nous avons créé des périodes de cinq ans (2010–2014, 2015-2019, 2015–2024) et calculé les moyennes des indicateurs pour ces intervalles. Afin de produire un rapport comparable sur les pays et les régions, nous adoptons également la même méthodologie pour ce rapport national tchadien.

1 8.5.1 - Salaire horaire moyen des employés, selon le sexe, l'âge, la profession et les personnes en situation de handicap
8.5.2 - Taux de chômage, selon le sexe, l'âge et les personnes en situation de handicap
8.7.1 - Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants, selon le sexe et l'âge
8.8.1 - Taux de fréquence des blessures professionnelles mortelles et non mortelles, selon le sexe et le statut migratoire
11.7.2 - Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, selon le sexe, l'âge, le statut d'invalidité et le lieu de séduction, au cours des 12 derniers mois
13.3.1 - Nombre de pays ayant intégré l'atténuation, l'adaptation, la réduction d'impact et l'alerte précoce dans les programmes primaires, secondaires et tertiaires
16.1.1 - Nombre de victimes d'homicide intentionnel pour 100 000 habitants, selon le sexe et l'âge
16.1.2 - Décès liés au conflit pour 100 000 habitants, selon le sexe, l'âge et la cause
16.2.3 - Proportion de jeunes femmes et d'hommes âgés de 1829 ans ayant subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans
16.7.2 - Proportion de la population qui estime que la prise de décision est inclusive et réactive, selon le sexe, l'âge, le handicap et le groupe de populations

PROGRÈS SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

TCHAD : LE PANORAMA DE GENRE

MESSAGES CLÉS PAR OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ODD 1 Pas de pauvreté

31 %

des femmes vivent sous le seuil international de pauvreté

moyenne régionale : 20 %

Le Tchad affiche le taux d'extrême pauvreté féminine le plus élevé d'Afrique du Centre, soit 11 points de plus que la moyenne régionale.

ODD 2 Faim « zéro »

47 %

des femmes de 15 à 49 ans souffrent d'anémie

moyenne régionale : 43 %

Près d'une femme sur deux en âge de procréer est touchée par l'anémie, un taux qui reste supérieur à la moyenne régionale malgré une légère baisse.

ODD 3 Bonne santé et bien-être

1063

décès maternels pour 100 000 naissances vivantes

moyenne régionale : 447

La mortalité maternelle, la plus élevée d'Afrique du Centre, dépasse le double de la moyenne régionale et reste très loin de la cible ODD de 70.

ODD 4 Éducation de qualité

0,35

Indice de parité filles-garçons de 0,35 dans le secondaire

moyenne régionale : 0,74

Le Tchad enregistre le plus faible indice de parité du secondaire d'Afrique du Centre, les filles ayant nettement moins de chances que les garçons d'achever ce cycle.

ODD 5 Égalité entre les sexes

34 %

des femmes de 15 à 49 ans ont subi une mutilation génitale féminine

moyenne régionale : 28 %

L'excision demeure la plus répandue d'Afrique du Centre, révélant des normes sociales profondément enracinées qui exigent une action urgente.

ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces

23 %

des sièges au parlement national sont occupés par des femmes

moyenne régionale : 25 %

La représentation parlementaire des femmes a plus que doublé en une décennie mais reste loin de la parité dans la prise de décision politique.

Objectif 1. Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout

L'Objectif 1 des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies vise à « mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout ». Cet objectif est particulièrement pressant en Afrique de l'Ouest et du Centre, où les taux élevés de pauvreté, les disparités économiques marquées et l'exposition à des chocs extérieurs tels que le changement climatique, l'instabilité politique et les fluctuations économiques mondiales continuent de mettre en difficulté le développement durable. Comprendre et traiter la pauvreté dans ce contexte nécessite une approche multidimensionnelle qui dépasse le revenu, en tenant compte de facteurs tels que l'accès à l'éducation, aux soins de santé, au logement et à la protection sociale.

Les principales cibles de l'Objectif 1 incluent :

OBJECTIF 1.1

Éradiquer l'extrême pauvreté pour toutes les personnes partout, actuellement définie comme vivant avec moins de **2,15 $ par jour.**

OBJECTIF 1.2

Réduire d'au moins de moitié la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions, selon les définitions nationales.

OBJECTIF 1.3

Mettre en œuvre des systèmes et mesures de protection sociale appropriés au niveau national, et obtenir une couverture substantielle des pauvres et des vulnérables.

OBJECTIF 1.4

Garantir l'égalité des droits aux ressources économiques et l'accès aux services de base, à la propriété, aux terres et aux services financiers, en particulier pour les pauvres et les plus vulnérables.

Bien que chacun de ces objectifs inclue des indicateurs et sous-indicateurs spécifiques, la disponibilité de données sur la pauvreté disagrégées par sexe et multidimensionnelles reste limitée au Tchad et dans toute la région. En particulier, ce rapport ne parvient pas à documenter les progrès sur l'Objectif 1.2, qui concerne les aspects multidimensionnels de la pauvreté, en raison du manque de données désagrégées par genre et de mesures nationales insuffisantes alignées sur cet objectif. Cette lacune de données met en lumière la nécessité d'un investissement accru dans des outils et systèmes de mesure de la pauvreté qui capturent l'ensemble des expériences genrées de la pauvreté au Tchad.

1.1 Indicateur 1.1.1 : Proportion de la population vivant sous le seuil international de pauvreté

Figure 1 : *Proportion de la population sous le seuil international de pauvreté (%) Femmes*

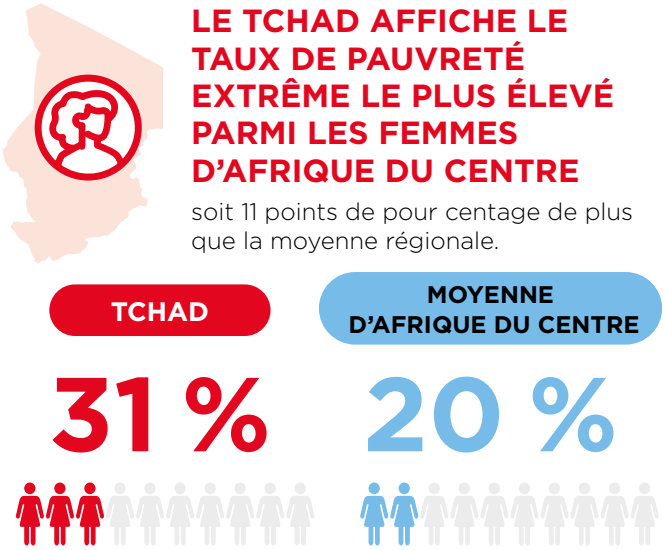

Source : Calculs basés sur les données de UNSD

Les données révèlent que le Tchad affiche le taux de pauvreté extrême le plus élevé parmi les femmes d'Afrique du Centre, avec environ 31 % vivant sous le seuil international de pauvreté — soit 11 points de pourcentage de plus que la moyenne régionale de 20 %. Cette disparité marquée met en lumière les graves défis économiques et les inégalités structurelles qui touchent de manière disproportionnée les femmes au Tchad. Alors que la moyenne régionale indique qu'environ une femme sur cinq vit dans une pauvreté extrême, le taux au Tchad est nettement pire, soulignant l'urgence d'interventions ciblées.

L'absence de tendances temporelles dans les données rend difficile l'évaluation des progrès dans le temps, mais la position du Tchad en tant que pays le moins performant de la région met en avant des facteurs persistants de pauvreté spécifiques au genre, tels que l'accès limité à l'éducation, aux opportunités économiques et aux ressources. S'attaquer à ces obstacles sera essentiel pour réduire l'extrême pauvreté chez les femmes et atteindre l'ODD 1 d'ici 2030. Le contraste avec la moyenne régionale renforce encore la nécessité pour le Tchad d'intensifier les efforts de lutte contre la pauvreté, en particulier ceux axés sur l'équité entre les sexes.

1.2 Indicateur 1.3.1 Proportion de mères avec nouveau-nés recevant une prestation maternelle en espèces

Seuls 2 % des mères au Tchad reçoivent une allocation de maternité après l'accouchement, contre une moyenne régionale de 4 %, ce qui révèle un écart critique dans la couverture de la protection sociale. Bien que le chiffre du Tchad soit parmi les plus bas, les données soulignent également que la protection limitée des nouvelles mamans est un problème répandu en Afrique du Centre, la couverture globale restant très faible. Cela reflète des défis systémiques communs à la région, notamment des systèmes de protection sociale sous-financés, une main-d'œuvre informelle importante et l'absence de cadres politiques sensibles au genre. L'élargissement des programmes d'allocations maternité est essentiel non seulement pour le Tchad, mais pour l'ensemble de la région, afin de protéger le bien-être des mères et des nouveau-nés, de renforcer la sécurité économique des femmes et de soutenir les progrès vers l'Objectif de développement durable 1 en matière d'éradication de la pauvreté.

Figure 2 : *Proportion de mères avec des nouveau-nés recevant une indemnité de maternité %)*

TCHAD

2 %

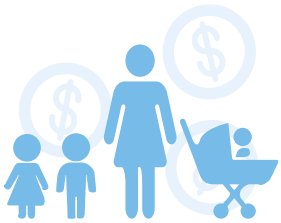

MOYENNE RÉGIONALE

4 %

Source : Calculs basés sur les données de UNSD

1.3 Indicateur 1.4.2 Proportion de la population adulte totale disposant de droits de tenure sécurisés sur la terre

Au Tchad, environ 83 % des femmes auraient des droits de tenure fonciers sécurisés, dépassant largement la moyenne régionale d'environ 57 %. Ce niveau élevé de sécurité foncière suggère la présence de normes culturelles ou de cadres juridiques qui soutiennent l'accès et le contrôle des femmes sur la terre — un atout essentiel pour l'autonomisation économique et la résilience. Bien que les limites des données empêchent une analyse détaillée des tendances, la forte performance du Tchad sur cet indicateur est un signal positif dans le contexte plus large de la réduction de la pauvreté et de l'égalité des sexes. Maintenir et développer ces progrès nécessitera des efforts continus pour renforcer les protections juridiques, garantir l'application au niveau local et promouvoir la sensibilisation des femmes à leurs droits comme voie vers l'atteinte de l'ODD 1.

Au Tchad, environ

83 %

des femmes auraient des droits de tenure fonciers sécurisés, dépassant largement la moyenne régionale d'environ 57 %.

Objectif 2. Mettre fin à la faim, atteindre la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition, et promouvoir une agriculture durable

L'Objectif 2 des Objectifs de développement durable (ODD) vise à mettre fin à la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir une agriculture durable. Cet objectif est particulièrement pertinent pour le Tchad, où l'insécurité alimentaire et la malnutrition continuent d'affecter de larges segments de la population, en particulier les femmes et les enfants. Atteindre cet objectif nécessite non seulement d'améliorer la productivité agricole et des systèmes alimentaires, mais aussi de lutter contre les disparités entre les sexes, car les femmes sont des acteurs centraux dans la production alimentaire, la transformation et la gestion de la nutrition domestique.

De plus, l'intégration de politiques agricoles sensibles au genre qui autonomisent les femmes agricultrices et garantissent un accès équitable aux ressources, à la formation et à la technologie peut contribuer de manière significative à l'atteinte d'une agriculture durable et à l'amélioration des résultats en matière de sécurité alimentaire dans la région.

Plusieurs indicateurs désagrégés par genre soutiennent le suivi de cet objectif, notamment ceux qui suivent les volumes de production, les niveaux de revenus des petits producteurs, les dépenses agricoles sensibles au genre et la volatilité des prix alimentaires. Cependant, en raison des limites de données, un seul indicateur — 2.2.3, la prévalence de la malnutrition chez les femmes en âge de procréer, captée par les taux d'anémie — est systématiquement disponible pour le Tchad. Malgré cette limite, cet indicateur offre un éclairage précieux sur l'état nutritionnel des femmes, une dimension essentielle à la fois de la santé et de la sécurité alimentaire. Ce rapport concentrera donc son analyse sur cet indicateur, tout en soulignant la nécessité de données plus complètes et sensibles au genre pour évaluer pleinement les progrès vers l'ODD 2 au Tchad.

2.1 Indicateur 2.2.3 Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, selon le statut de grossesse

L'anémie est un problème de santé important en Afrique subsaharienne, et au Tchad particulièrement. **Elle touche de manière disproportionnée les femmes, aggravant la mortalité maternelle, altère la productivité physique et affecte le bien-être général du foyer et de la communauté.**

LES EFFORTS POUR RÉDUIRE LA PRÉVALENCE DE L'ANÉMIE DEVRAIENT INCLURE

- Le renforcement des programmes d'éducation nutritionnelle
- L'amélioration de l'accès des femmes à des aliments nutritifs et aux micronutriments essentiels (comme le fer et les compléments d'acide folique)
- Ainsi que le renforcement des systèmes de santé pour offrir de meilleurs services de santé maternelle et reproductive

A) ANÉMIE CHEZ TOUTES LES FEMMES ÂGÉES DE 15 À 49 ANS

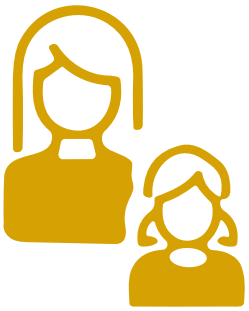

AU TCHAD,

47 %

des femmes âgées de 15 à 49 ans ont été touchées par l'anémie entre 2015–2019, un taux nettement supérieur à la moyenne régionale de 43 %.

Cela indique un grave problème de santé publique, car environ **une femme sur deux** au Tchad souffre de carence en fer ou de problèmes nutritionnels associés, ce qui peut avoir des conséquences profondes sur la santé maternelle, la productivité et le bien-être général.

Cette prévalence élevée suggère des défis sous-jacents tels qu'une faible diversité alimentaire, un accès limité aux aliments riches en micronutriments et des lacunes dans les services de santé reproductive. Traiter l'anémie au Tchad nécessite des interventions nutritionnelles ciblées, notamment la supplémentation en fer et en acide folique, une amélioration des pratiques alimentaires et un meilleur accès aux services de santé maternelle, afin de réduire les inégalités de santé entre les sexes et de faire progresser vers l'ODD 2.

Entre 2010–2014 et 2015–2019, la prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans au Tchad est passée de 50 % à 47 %, marquant une amélioration modeste de plus de 3 points de pourcentage. Cette réduction est plus importante que la moyenne régionale, qui est légèrement passée de 44 % à 43 % sur la même période. Malgré cette tendance positive, le taux d'anémie au Tchad reste nettement supérieur à la moyenne régionale, avec près de la moitié des femmes encore touchées. Cette amélioration suggère des progrès dans la lutte contre les carences nutritionnelles, peut-être par des campagnes de santé ou un accès accru aux services reproductifs. Cependant, la prévalence persistante montre des défis persistants en matière de sécurité alimentaire, de qualité alimentaire et d'accès aux micronutriments. Des interventions soutenues et intensifiées sont nécessaires pour accélérer les progrès, en particulier chez les femmes en âge de procréer, et pour garantir que les objectifs nutritionnels dans le cadre de l'ODD 2 soient atteints.

Figure 3 : *Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans souffrant d'anémie (%)*

Source : Calculs basés sur les données de UNSD

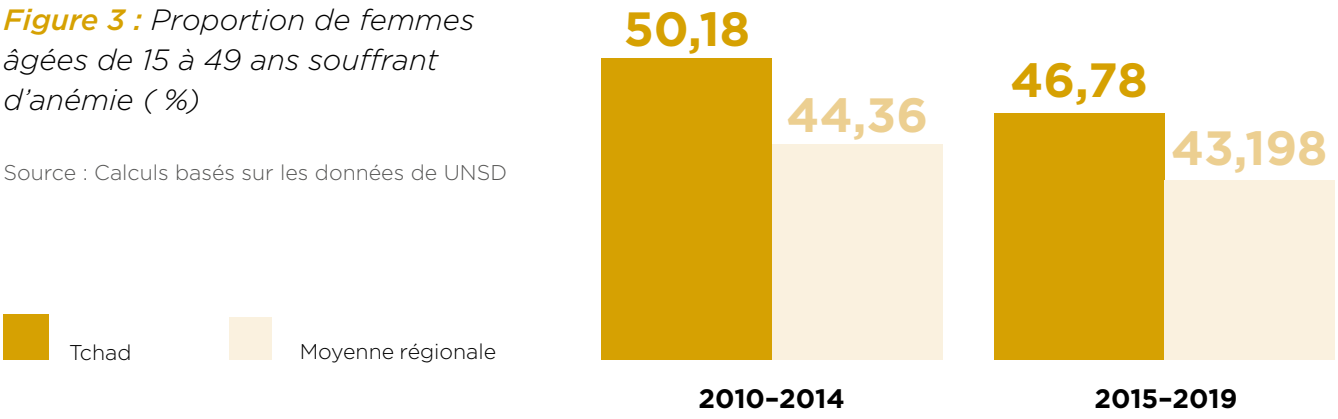

B) ANÉMIE CHEZ LES FEMMES NON ENCEINTES ÂGÉES DE 15 À 49 ANS (2015-2019)

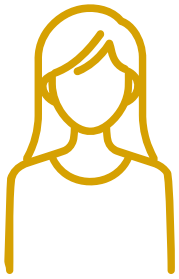

Parmi les femmes non enceintes âgées de 15 à 49 ans, la prévalence de l'anémie au Tchad s'est élevée d'environ

46 %

entre 2015 et 2019, plaçant le pays au-dessus de la moyenne régionale de 43 %.

Cela indique qu'environ **une femme non enceinte sur deux** au Tchad souffre de carences nutritionnelles, mettant en lumière un problème de santé publique persistant et grave.

Bien que le taux au Tchad ne soit pas le plus élevé de la région, il reflète des défis persistants liés à la diversité alimentaire, à l'insécurité alimentaire et à l'accès limité à la supplémentation en micronutriments. Traiter ce problème nécessite des stratégies ciblées, notamment le renforcement des systèmes de santé primaire, l'augmentation de l'accès aux compléments de fer et d'acide folique, et la promotion de programmes d'éducation nutritionnelle qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes. Des efforts soutenus dans ces domaines seront essentiels pour réduire l'anémie et respecter les engagements du Tchad dans le cadre de l'ODD 2.

Entre 2010–2014 et 2015–2019, la prévalence de l'anémie chez les femmes non enceintes âgées de 15 à 49 ans au Tchad a légèrement diminué, passant de 49 % à 46 %, reflétant un léger mais positif changement des résultats nutritionnels. Cette réduction de 3 points, bien que limitée, représente une amélioration plus marquée que la moyenne régionale, qui est passée de 44 % à 43 % sur la même période. Malgré ces progrès, le Tchad continue de rapporter des niveaux d'anémie supérieurs à la moyenne régionale, ce qui indique que près de la moitié des femmes non enceintes restent affectées par une carence en fer ou des troubles nutritionnels associés. La tendance suggère que certaines interventions — éventuellement en santé maternelle, en éducation nutritionnelle ou en accès à l'alimentation — pourraient avoir un impact, mais pas à l'échelle requise. Accélérer les progrès nécessitera des stratégies globales et sensibles au genre pour améliorer l'état nutritionnel des femmes, notamment par un accès accru aux aliments enrichis, une supplémentation en fer et un renforcement des services de santé tant en milieu rural qu'urbain.

Figure 4 : *Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans atteintes d'anémie, non enceintes (%)*

Source : Calculs basés sur les données de UNSD

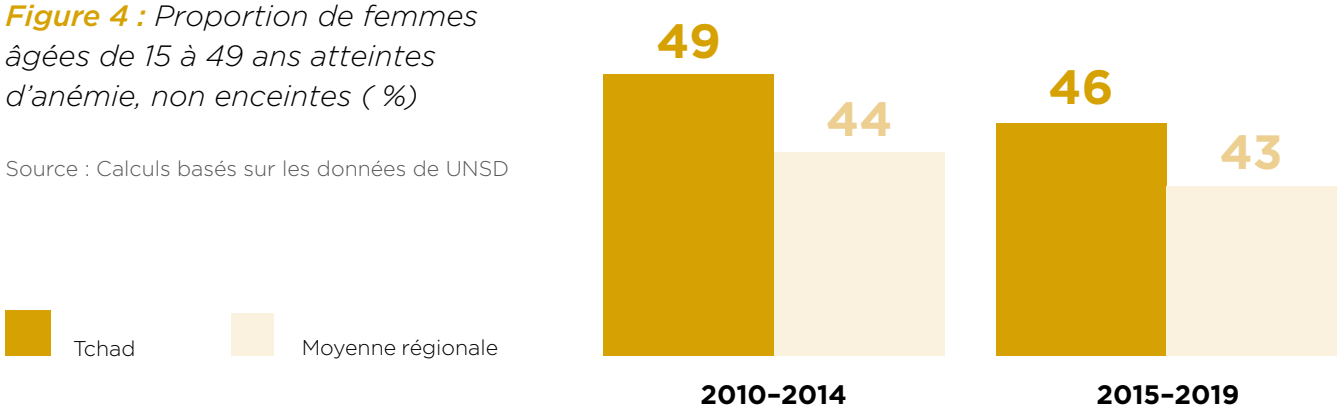

C) ANÉMIE CHEZ LES FEMMES ENCEINTES ÂGÉES DE 15 À 49 ANS (2015-2019)

AU TCHAD, l'anémie touche environ

52 %

des femmes enceintes âgées de 15 à 49 ans, un taux nettement supérieur à la prévalence nationale parmi les femmes non enceintes et à la population féminine globale de ce groupe d'âge (environ 46 %) durant la même période 2015–2019.

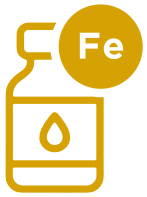

Ce schéma met en lumière la vulnérabilité nutritionnelle accrue des femmes pendant la grossesse, **lorsque les besoins en fer et en micronutriments augmentent de manière significative.**

Bien qu'il y ait eu une amélioration modeste des taux d'anémie chez la population féminine générale et les femmes non enceintes — toutes deux présentant une légère baisse par rapport à la période 2010–2014 — le taux persistamment élevé chez les femmes enceintes suggère que les interventions n'ont pas été suffisamment adaptées aux besoins spécifiques des futures mères. Cela souligne l'urgence de renforcer les services de soins prénataux au Tchad, d'élargir l'accès à la supplémentation en fer et acide folique, et de garantir que les programmes de nutrition répondent aux besoins de santé spécifiques des femmes enceintes. Lutter contre l'anémie pendant la grossesse est essentiel pour améliorer les résultats de santé maternelle et infantile et réaliser des progrès significatifs vers l'ODD 2.

Entre 2010–2014 et 2015–2019, la prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes âgées de 15 à 49 ans au Tchad est passée de 56 % à 52 %, ce qui représente une diminution de 4 points de pourcentage. Bien que modeste, cette réduction est plus importante que la baisse moyenne régionale de seulement 1 point de pourcentage sur la même période (de 47 % à 46 %). Malgré ces progrès relatifs, le taux d'anémie chez les femmes enceintes reste nettement supérieur à la moyenne régionale, soulignant l'ampleur du défi nutritionnel. Les données suggèrent que, bien que les efforts pour traiter l'anémie maternelle au Tchad puissent donner certains résultats, le fardeau global reste lourd. Un investissement soutenu dans les soins prénataux, la supplémentation en micronutriments et la sensibilisation axée sur la nutrition est essentiel pour capitaliser sur ces acquis et réduire davantage la prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes, conformément aux objectifs de l'ODD 2.

Figure 5 : Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans atteintes d'anémie, selon le statut de grossesse (%)

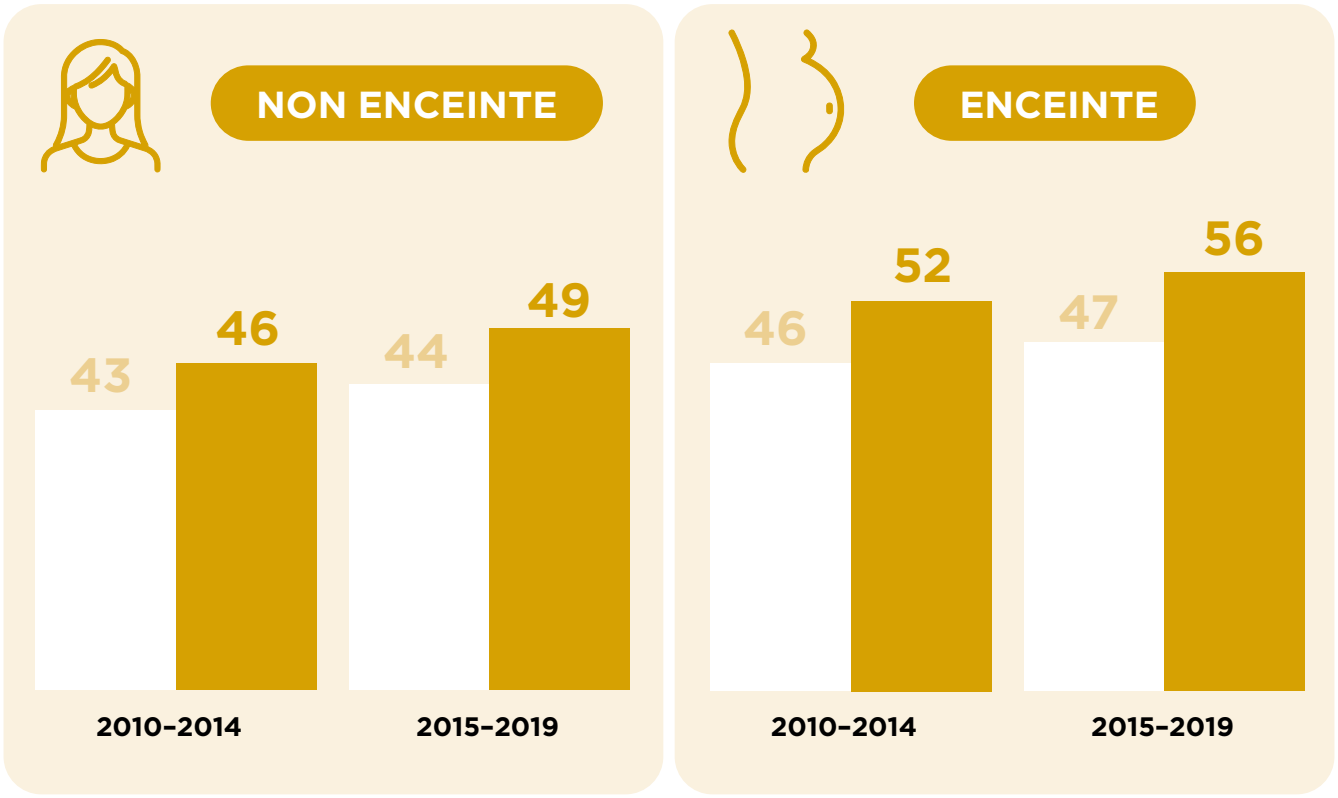

Source : Calculs basés sur les données de UNSD

Objectif 3. Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous, à tout âge.

L'Objectif de développement durable 3 vise à garantir une vie saine et à promouvoir le bien-être de tous, avec un fort accent sur la réduction des disparités de santé spécifiques au genre et l'amélioration de l'accès équitable aux soins de santé. Un prisme de genre est essentiel pour comprendre comment les femmes et les hommes perçoivent différemment les systèmes de santé, et pour façonner des interventions qui ne laissent personne de côté.

LES INDICATEURS CLÉS DE CET OBJECTIF REFLÈTENT UN LARGE ÉVENTAIL DE QUESTIONS LIÉES AU GENRE

Le ratio de mortalité maternelle illustre le risque de décès dû à des complications liées à la grossesse, tandis que la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié met en lumière l'accès à des services de santé maternelle essentiels.

Les disparités entre les sexes dans la charge des maladies, comme le taux de nouvelles infections au VIH chez les femmes, offrent un éclairage sur les vulnérabilités sanitaires façonnées à la fois par la biologie et par des facteurs socio-économiques.

Des indicateurs tels que la proportion de femmes dont le besoin de planification familiale est satisfait par des méthodes modernes et le taux de natalité chez les adolescentes offrent une fenêtre sur la santé reproductive et les droits reproductifs, ainsi que sur la disponibilité de services et d'éducation pour les jeunes filles.

De plus, des mesures plus larges, telles que la couverture des services de santé essentiels, peuvent aider à évaluer l'inclusivité et la qualité du système de santé.

Dans ce rapport, l'analyse se concentrera sur les indicateurs pour lesquels des données désagrégées par genre sont disponibles au Tchad, aidant à identifier les inégalités existantes, à orienter des politiques plus réactives et à soutenir les efforts visant à construire un système de santé plus inclusif et efficace.

3.1 Indicateur 3.1.1 Ratio de mortalité maternelle

Entre 2020 et 2024, le Tchad a enregistré le taux de mortalité maternelle (RMR) le plus élevé d'Afrique du Centre, avec environ

1063

décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Plus du double de la moyenne régionale de **447**

Ce chiffre alarmant souligne les défis graves et persistants auxquels la santé maternelle est confrontée dans le pays. Elle reflète des lacunes critiques dans l'accès à des soins prénatals de qualité, à l'assistance d'un personnel qualifiée lors de l'accouchement, aux services d'urgence obstétrique et à l'éducation à la santé reproductive. Bien que la mortalité maternelle reste élevée dans toute la région, la situation au Tchad est particulièrement aiguë, soulignant l'urgence d'un investissement global dans les systèmes de santé maternelle.

S'attaquer à ces déficiences structurelles est essentiel pour sauver des vies, réduire les inégalités de santé et rapprocher le Tchad de l'objectif de l'ODD 3, soit moins de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

70

Entre 2010 et 2024, le taux de mortalité maternelle (MMR) au Tchad a suivi une tendance générale à la baisse, bien qu'il reste largement le plus élevé d'Afrique du Centre. Le ratio est passé de 1 237 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2010–2014 à 1 098 en 2015–2019 — soit une réduction significative de 11,2 %.

Cependant, cette progression a ralenti lors de la période la plus récente, la RMM n'ayant diminué que légèrement pour atteindre 1063 en 2020–2024. Bien que la moyenne régionale globale ait également diminué — passant de 513 en 2010–2014 à 447 en 2020–2024 – le taux du Tchad reste plus du double du chiffre régional, ce qui met en lumière la gravité des difficultés de santé maternelle dans le pays.

Figure 6 : *Ratio de mortalité maternelle*

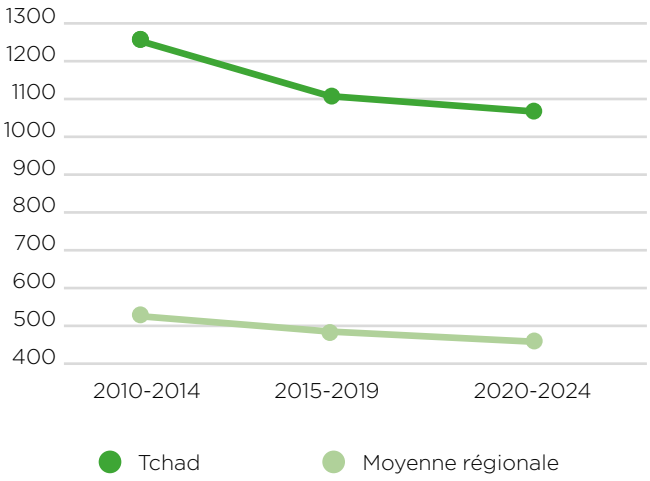

Source : Calculs basés sur les données de UNSD

Ce plateau de progrès au Tchad suggère que les premières améliorations des services de santé maternelle ont peut-être atteint leurs limites avec les systèmes actuels. Des obstacles persistants tels que l'accès limité aux préposés qualifiées, l'insuff isance des soins obstétricaux d'urgence et les disparités géographiques dans la disponibilité des soins de santé continuent de mettre la vie des femmes en danger.

Pour obtenir des réductions substantielles et durables de la mortalité maternelle, le Tchad doit intensifier ses efforts pour renforcer ses infrastructures de santé, investir dans la formation et le déploiement de professionnels de santé qualifiés, et garantir l'accessibilité des services de santé maternelle, en particulier dans les zones rurales et mal desservies.

Renforcer les infrastructures de santé

Formation et déploiement de professionnels de santé qualifiés

Accessibilité des services de santé maternelle

Sans une accélération marquée des réformes et des ressources, le pays reste loin de la voie pour atteindre l'objectif de l'ODD 3 visant à réduire la mortalité maternelle à moins de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2030.

3.2 Indicateur 3.3.1 Nombre de nouvelles infections au VIH pour 1000 personnes non infectées, selon le sexe, l'âge et les populations clés

Au Tchad, le taux de nouvelles infections par le VIH chez les femmes est notablement faible, avec moins de 0,5 nouveau cas pour 1 000 femmes, ce qui est nettement inférieur à la moyenne régionale d'environ 1,1. Cela suggère que le Tchad a réussi à maîtriser de manière relativement efficace la transmission du VIH chez les femmes par rapport à plusieurs autres pays d'Afrique du Centre. Bien que ce soit un indicateur positif, cela n'implique pas nécessairement l'absence de risque ou de vulnérabilité.

Une faible incidence peut refléter une transmission limitée, mais elle peut aussi être influencée par un sous-signalement, une couverture de tests limitée ou une surveillance insuffisante. Par conséquent, une vigilance continue est nécessaire pour maintenir ces progrès.

Renforcer l'accès au dépistage volontaire du VIH, garantir la disponibilité des traitements antirétroviraux et intégrer la prévention du VIH dans les services plus larges de santé sexuelle et reproductive — en particulier pour les adolescentes et les jeunes femmes — restent essentiels pour maintenir des taux de transmission faibles et progresser vers l'ODD 3.

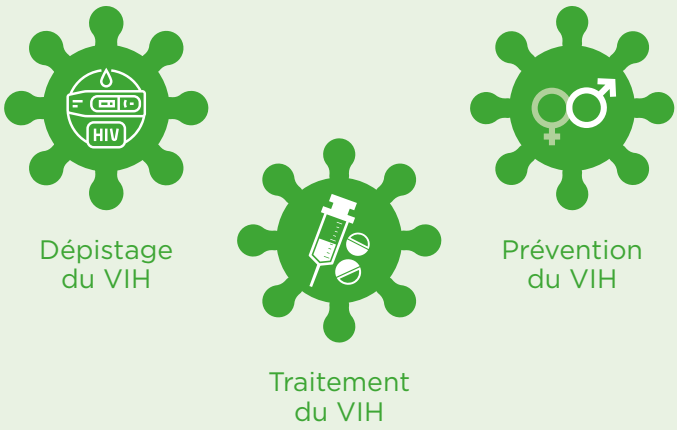

Entre 2010 et 2024, le Tchad a connu une baisse régulière du taux de nouvelles infections au VIH chez les femmes, passant de **0,82 pour 1 000 femmes en 2010–2014 à 0,61 en 2015–2019, puis à 0,43 en 2020–2024**. Cela représente une réduction cumulative de près de **48 %**, une baisse plus forte que la moyenne régionale, qui est passée de 1,44 à 1,07 sur la même période. Le taux actuel au Tchad est inférieur à la moitié de la moyenne régionale, ce qui place le pays parmi ceux ayant la plus faible incidence féminine du VIH en Afrique du Centre.

Cette tendance à la baisse soutenue reflète des progrès dans la prévention, la sensibilisation au VIH, et peut-être un meilleur accès aux services de traitement et de dépistage. Cependant, malgré ces données encourageantes, il est essentiel de poursuivre les efforts pour maintenir et consolider ces acquis.

Figure 7 : *Nombre de nouvelles infections au VIH pour 1 000 personnes non infectées (pour 1 000 personnes non infectées), femmes*

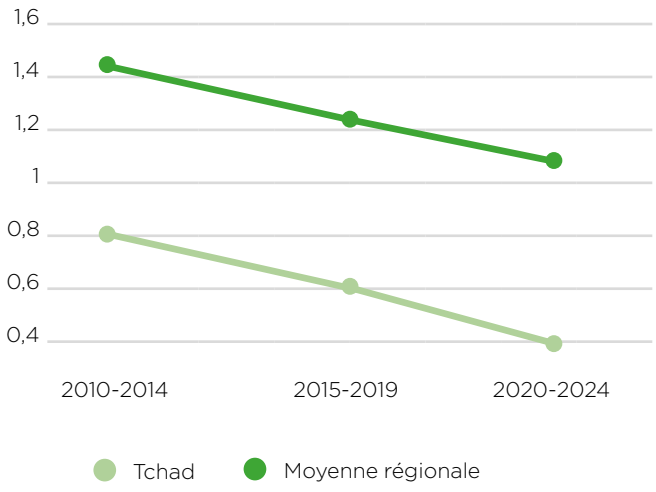

Source : Calculs basés sur les données de UNSD

Élargir les stratégies de prévention du VIH sensibles au genre, accroître la sensibilisation auprès des populations vulnérables et difficiles d'accès, et garantir un accès constant à la thérapie antirétrovirale seront essentiels pour réduire davantage la transmission et atteindre les objectifs de l'ODD 3.

3.3 Indicateur 3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont le besoin de planification familiale est satisfait avec les méthodes modernes

Le Tchad rapporte le niveau le plus faible de demande en planification familiale satisfaite par des méthodes modernes en Afrique du Centre

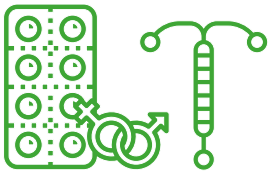

< 20 %

des femmes dont les besoins sont satisfaits au Tchad.

Cela est bien en dessous de la **moyenne régionale de 37 %**

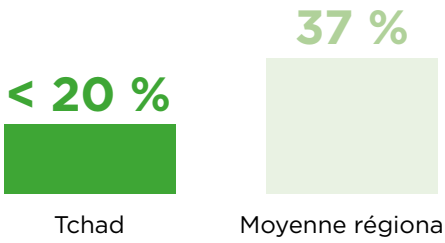

Cette disparité frappante met en lumière de graves lacunes dans l'accès aux services de santé reproductive et met en lumière les défis systémiques pour répondre aux besoins contraceptifs des femmes. La faible couverture reflète des obstacles tels que la disponibilité limitée de contraceptifs modernes, une infrastructure sanitaire faible, des normes culturelles et un manque d'éducation à la santé reproductive.

S'attaquer à ces questions est essentiel pour permettre aux femmes de prendre des décisions éclairées concernant leur vie reproductive. Pour améliorer les résultats, le Tchad doit prioriser les investissements dans les services de planification familiale, élargir les programmes de sensibilisation communautaire et renforcer la capacité des prestataires de soins. Ces mesures sont essentielles pour faire progresser l'égalité des sexes, réduire les grossesses non désirées et atteindre les objectifs de l'ODD 3 en matière de santé et de bien-être.

Entre 2010–2014 et 2015–2019, le Tchad n'a vu qu'une **augmentation négligeable** de la proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans dont le besoin de planification familiale était satisfait par les méthodes modernes — **de 17 % à 17,5 %**. L'amélioration régionale, bien que modeste, est plus significative puisque la moyenne est passée **de 33,1 % à 35,9 %**. Bien que les progrès régionaux soient limités, le Tchad reste très en retard, avec la couverture la plus faible d'Afrique du Centre. La stagnation au Tchad met en lumière des défis profondément enracinés tels que la disponibilité limitée de contraceptifs modernes, une infrastructure sanitaire faible, une faible sensibilisation et des barrières socioculturelles qui restreignent l'accès aux services de santé reproductive.

Figure 8 : *Proportion de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont le besoin de planification familiale est satisfait avec les méthodes modernes*

Source : Calculs basés sur les données de UNSD

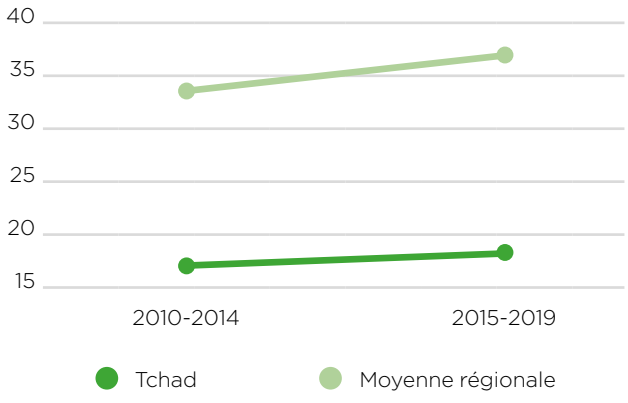

Pour combler cet écart, le Tchad doit prioriser la santé reproductive comme enjeu politique national, renforcer ses systèmes de santé, élargir l'accès aux méthodes modernes par la sensibilisation communautaire, et s'attaquer aux facteurs culturels et logistiques qui entravent la capacité des femmes à répondre à leurs besoins en planification familiale. Ces efforts sont essentiels pour protéger les droits reproductifs des femmes et faire progresser vers l'ODD 3.

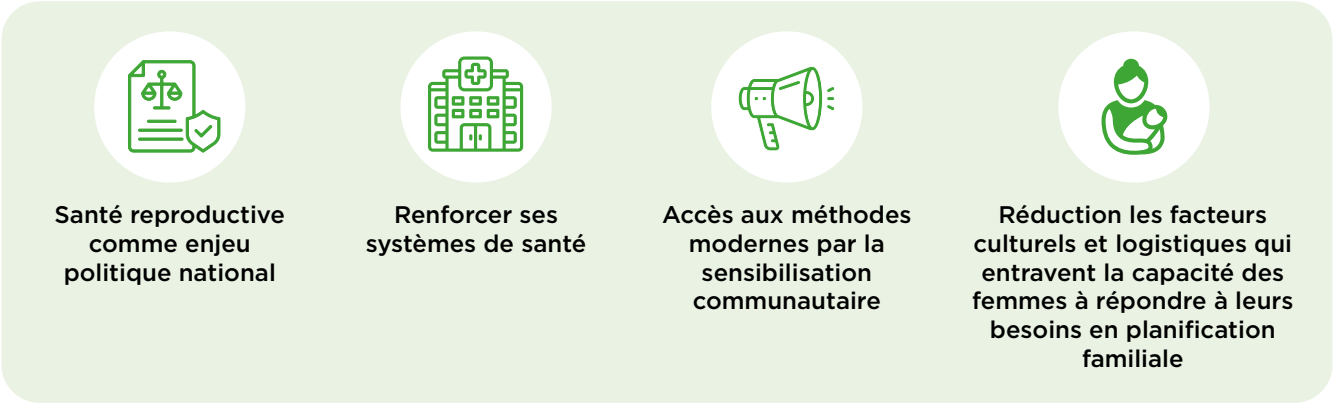

3.4 Indicateur 3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (âgés de 15 à 19 ans) pour 1 000 filles dans ce groupe d'âges

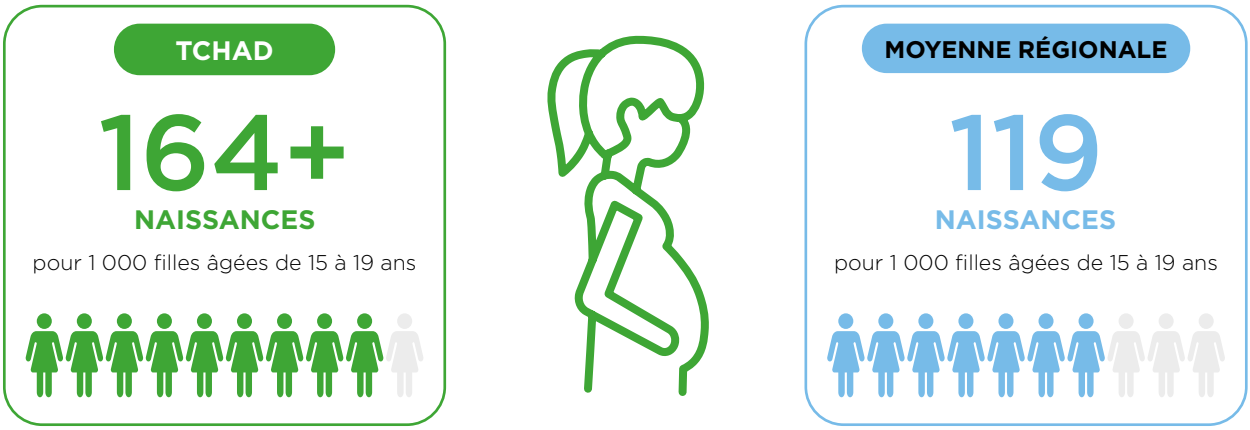

Ce taux alarmant reflète des lacunes critiques dans l'accès aux services de santé reproductive des adolescents, une disponibilité limitée de contraceptifs modernes et des normes sociales enracinées qui soutiennent le mariage précoce et la procréation d'enfants.

Les grossesses chez les adolescentes comportent des risques importants pour la mère et l'enfant, notamment des taux plus élevés de **mortalité maternelle,** un **abandon scolaire** et un **désavantage économique à long terme pour les filles**. Bien que les taux de natalité chez les adolescents restent élevés dans toute la région, la situation au Tchad est particulièrement

préoccupante et nécessite une action politique urgente. S'attaquer à ce problème nécessite des stratégies globales incluant l'élargissement de l'accès à des services de santé favorables aux jeunes, le renforcement des protections juridiques contre le mariage des enfants, et la promotion d'une éducation sexuelle inclusive dans les écoles et les communautés. Lutter contre la grossesse des adolescentes est essentiel non seulement pour protéger les droits et le bien-être des filles, mais aussi pour faire progresser le Tchad vers l'atteinte de l'ODD 3 en matière de santé et de bien-être.

Entre 2010–2014 et 2015–2019, le taux de natalité chez les adolescents au Tchad est passé de 199,31 à 164,10 naissances pour 1 000 filles **âgées de 15 à 19 ans**, ce qui représente une baisse notable d'environ **18 %**. Cette baisse a dépassé **la baisse moyenne régionale, qui est passée de 142,35 à 119 naissances pour 1 000 habitants** — soit une amélioration d'environ **16 %**. Malgré ces progrès, le Tchad continue d'afficher l'un des taux de natalité chez les adolescentes les plus élevés d'Afrique du Centre, bien au-dessus à la fois de la moyenne régionale et des références mondiales.

Le taux élevé et soutenu au Tchad met en lumière les défis persistants du mariage précoce, l'accès insuffisant aux services de santé sexuelle et reproductive, ainsi que la prestation limitée d'une éducation sexuelle complète. Bien que la tendance à la baisse suggère que certaines interventions pourraient avoir un impact positif, le rythme du changement reste insuffisant pour traiter l'ensemble de la question.

POUR RÉALISER DES RÉDUCTIONS SIGNIFICATIVES ET ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ODD 3, LE TCHAD DOIT INTENSIFIER SES EFFORTS :

- **Services de santé favorables aux adolescentes**
- **Protections légales contre le mariage des enfants**
- **Initiatives d'éducation et de sensibilisation**

Figure 9 : Taux de natalité chez les adolescentes (pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans)

Source : Calculs basés sur les données de UNSD

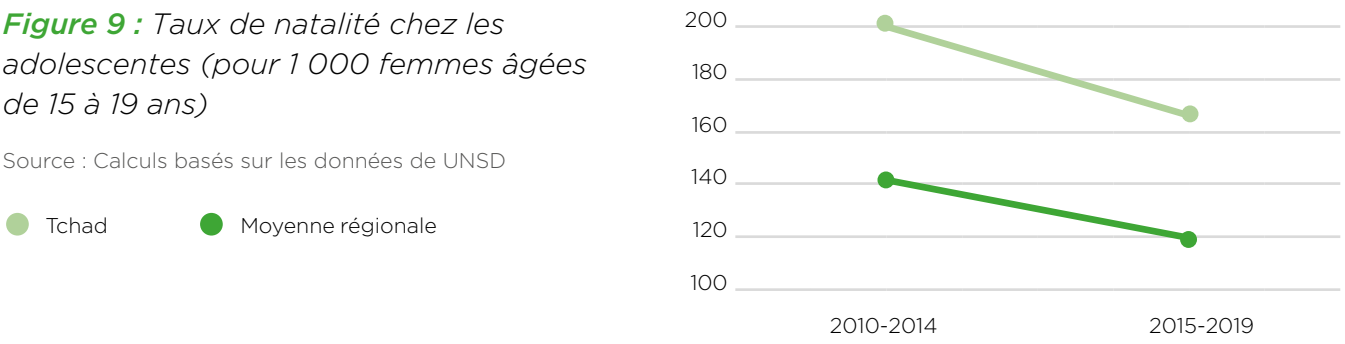

Objectif 4. Garantir une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous

L'Objectif de développement durable 4 vise à garantir une éducation inclusive et équitable et de qualité et à promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. Un objectif central de cet objectif est l'élimination des disparités entre les sexes dans l'éducation, en reconnaissant qu'un accès égal aux opportunités d'apprentissage est essentiel pour atteindre un développement social et économique à long terme. Les indicateurs spécifiques au genre dans le cadre de cet objectif suivent les progrès dans plusieurs domaines clés, notamment les résultats d'apprentissage, les taux de participation, ainsi que les compétences en littératie et en calcul chez les jeunes et les adultes. D'autres indicateurs évaluent l'accès à l'éducation de la petite enfance, les qualifications des enseignants et l'intégration de l'égalité des sexes et de la citoyenneté mondiale dans les systèmes éducatifs.

Les objectifs suivants dans le cadre de l'ODD 4 incluent des indicateurs destinés à être désagrégés par genre :

OBJECTIF 4.1

Assurer la délivrance d'une éducation primaire et secondaire gratuite, équitable et de qualité pour toutes les filles et garçons.

OBJECTIF 4.2

Garantir l'accès à un développement de la petite enfance, à des soins et à une éducation préscolaire de qualité.

OBJECTIF 4.3

Garantir un accès égal pour toutes les femmes et tous les hommes à une éducation technique, professionnelle et supérieure abordable et de qualité.

OBJECTIF 4.5

Éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation et garantir un accès égal pour les groupes vulnérables.

OBJECTIF 4.6

Garantir que les jeunes et une proportion substantielle d'adultes atteignent la lecture et la numératie.

OBJECTIF 4.7

Veiller à ce que tous les apprenants acquièrent des connaissances et compétences pour un développement durable, y compris l'égalité des sexes.

OBJECTIF 4.A

Construire des environnements d'apprentissage inclusifs, sûrs et sensibles au genre.

Cependant, en raison des limitations de données, seules les cibles 4.2, 4.3 et 4.5 incluent actuellement des données permettant une analyse significative et désagrégée par genre au Tchad. Les sections suivantes du rapport se concentreront sur ces objectifs, en mettant en lumière les progrès réalisés et les lacunes restantes dans l'égalité des sexes dans l'éducation.

4.1 Indicateur 4.2.2 Taux de participation à l'apprentissage organisé (un an avant l'âge d'entrée officiel en primaire)

Le Tchad enregistre le taux de participation le plus bas à l'apprentissage organisé un an avant l'âge d'entrée officiel de l'école primaire, avec seulement **16 % de filles inscrites** — moins de la moitié de la **moyenne régionale d'environ 36 %**.

Figure 10 : *Taux de participation à l'apprentissage organisé (un an avant l'âge d'entrée officiel du primaire) (%), Femmes*

Source : Calculs basés sur les données de UNSD

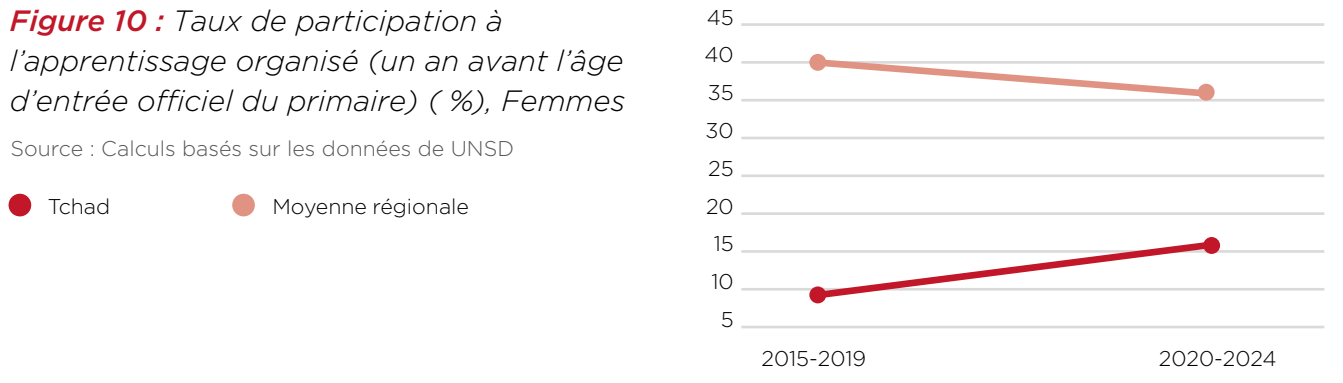

Ce chiffre marqué met en lumière les principaux défis liés à l'accessibilité et à la disponibilité de l'éducation de la petite enfance, en particulier pour les filles. Le faible taux d'inscription reflète des problèmes structurels tels que l'insuffisance des infrastructures d'apprentissage précoce, les coûts élevés pour les familles, la limitation de l'offre publique et des normes socioculturelles qui peuvent sous-estimer l'éducation préscolaire.

L'écart entre le Tchad et la région souligne l'urgence d'investissements ciblés et de réformes politiques qui favorisent des opportunités d'apprentissage précoce inclusives, abordables et communautaires. Élargir l'accès à une éducation de qualité de la petite enfance est essentiel pour favoriser la préparation à l'école, réduire les disparités entre les sexes dans l'éducation et faire progresser les progrès du Tchad vers l'atteinte de l'ODD 4 en matière d'éducation équitable et inclusive pour tous.

Entre 2015–2019 et 2020–2024, le taux de participation du Tchad à l'apprentissage organisé pour les filles un an avant l'âge officiel d'entrée en primaire est **passé de 9 % à 15,5 %**. Cela représente une augmentation significative de plus de **70 %**, signalant une amélioration notable de l'accès à l'éducation de la petite enfance, même si la couverture globale reste extrêmement faible. En revanche, la moyenne régionale a légèrement diminué, **passant de 40 % à 35,7 %**, ce qui suggère que les progrès ont été irréguliers en Afrique du Centre.

Malgré cette trajectoire positive au Tchad, le taux du pays reste inférieur à la moitié de la moyenne régionale, ce qui indique des obstacles persistants à l'apprentissage précoce, en particulier pour les filles. Cette augmentation reflète probablement les efforts récents visant à élargir les programmes d'éducation préscolaire, à sensibiliser à l'importance de l'apprentissage précoce ou à améliorer la prestation des services dans certains domaines. Cependant, les profondes limites structurelles — telles que l'insuffisance des infrastructures, le personnel formé limité et les problèmes d'accessibilité financière — continuent de freiner les progrès plus larges. Maintenir et accélérer cette tendance à la hausse nécessitera une attention politique globale, des investissements ciblés et des stratégies communautaires afin de garantir que toutes les filles aient un accès équitable à l'éducation précoce et aux compétences fondamentales nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie, conformément à l'ODD 4.

4.2 Indicateur 4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à l'éducation et à la formation formelle et non formelle au cours des 12 derniers mois

PARTICIPATION FÉMININE À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION FORMELLES ET NON FORMELLES

Le Tchad rapporte l'un des taux de participation féminine les plus faibles à l'éducation et à la formation formelles et non formelles en Afrique du Centre, avec seulement 11,1 % des femmes âgées de 15 ans et plus ayant participé à de telles activités d'apprentissage au cours des 12 mois précédant la collecte.

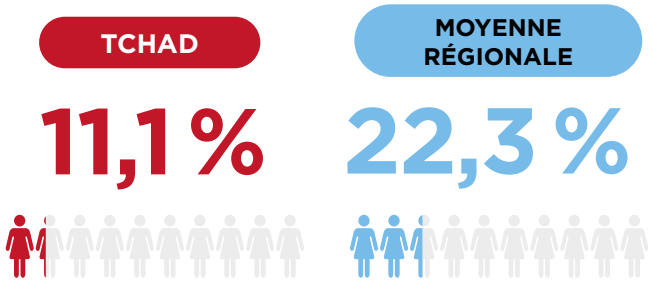

Ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne régionale de 22,3 %, mettant en lumière un écart critique dans l'accès aux opportunités d'apprentissage tout au long de la vie.

Le faible taux de participation au Tchad met en évidence des défis enracinés, notamment la disponibilitélimitéedesprogrammesd'éducation pour adultes, un manque d'infrastructures de formation professionnelle, ainsi que des facteurs économiques ou socioculturels qui restreignent l'engagement des femmes dans la formation continue. Ces obstacles entravent non seulement l'autonomisation individuelle, mais aussi le développement social et économique plus large. Pour progresser vers l'ODD 4, le Tchad doit élargir l'accès à des parcours d'apprentissage inclusifs et sensibles au genre — en particulier pour les femmes adultes — par un investissement accru dans la formation communautaire, les programmes d'alphabétisation et les initiatives de développement des compétences répondant aux besoins locaux et aux exigences du marché du travail.

4.3 Indicateur 4.5.1 Indices de parité pour tous les indicateurs d'éducation

A) PARITÉ GARÇONS-FILLES DANS L'ACHÈVEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE EN AFRIQUE DU CENTRE (PAS DE DONNÉES POUR 2020-2024)

Le Tchad présente l'un des indices de parité entre les sexes (IPP) les plus bas pour l'achèvement du primaire en Afrique du Centre, avec une valeur d'environ 0,7 — bien en dessous de la moyenne régionale de 0,87. Cela indique que les filles au Tchad ont beaucoup moins de chances que les garçons de terminer leur scolarité primaire, soulignant des inégalités profondes de genre dans l'accès, la rétention et la progression au sein du système éducatif. Le faible IPG reflète des défis systémiques tels que le mariage précoce, le travail des enfants, la pauvreté et les normes socioculturelles qui sous-estiment l'éducation des filles.

DÉFIS SYSTÉMIQUES

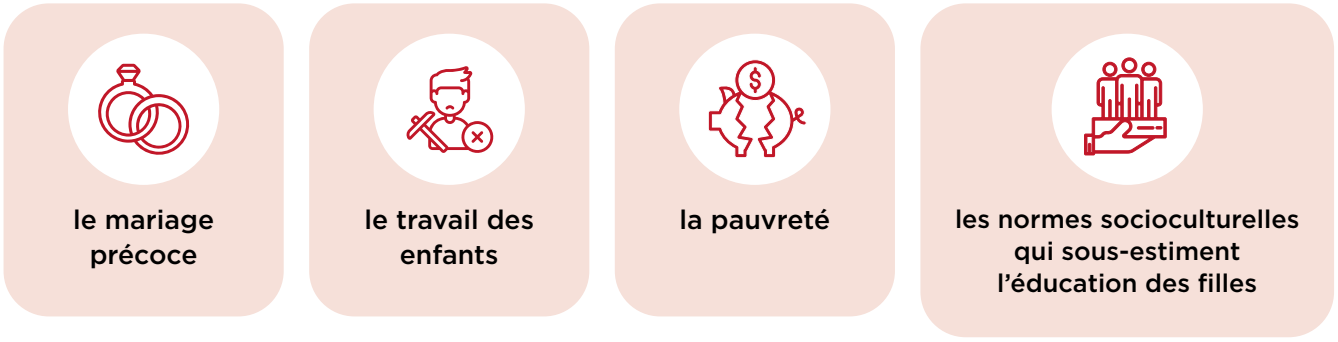

Ces obstacles freinent non seulement la réussite scolaire, mais limitent aussi les opportunités plus larges d'autonomisation des filles et de participation économique future. Pour combler cet écart et avancer vers l'atteinte de l'ODD 4, le Tchad doit adopter des stratégies éducatives ciblées et sensibles au genre, notamment l'élimination des coûts liés à l'école, le renforcement de la sensibilisation communautaire, l'expansion des infrastructures dans les zones rurales et l'introduction de programmes de rétention spécifiquement destinés à soutenir les filles pour qu'elles terminent l'enseignement primaire.

Entre 2010–2014 et 2015–2019, l'indice de parité hommes-femmes (IPP) du Tchad pour l'achèvement de l'école primaire est passé de 0,63 à 0,69, reflétant une légère amélioration de 6 points de pourcentage. Bien que ce mouvement à la hausse suggère des progrès dans la réduction de l'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire, le GPI tchaden reste nettement inférieur à la moyenne régionale, qui est passée de 0,80 à 0,86 sur la même période.

Figure 11 : *Indice ajusté de parité entre les sexes pour le taux de réussite (primaire)*

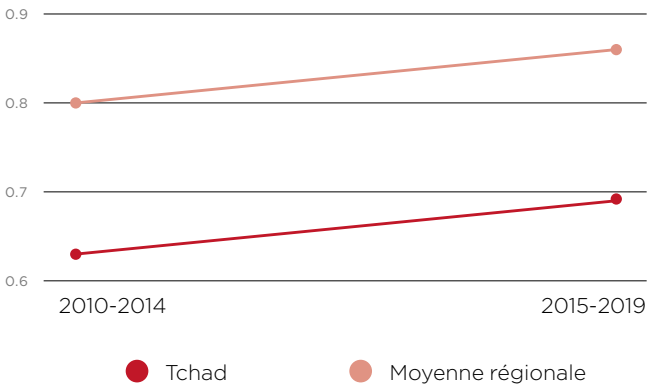

Source : Calculs basés sur les données de UNSD

Cela indique que, bien que certains efforts puissent être en cours pour améliorer l'accès des filles à l'enseignement primaire et la réussite de l'enseignement primaire au Tchad, ils n'avancent pas au même rythme que dans d'autres pays de la région. La persistance d'un large écart entre les sexes met en lumière des problèmes systémiques — tels que le mariage des enfants, les coûts liés à l'école et la disponibilité limitée d'établissements éducatifs adaptés aux filles — qui continuent de freiner de manière disproportionnée la réussite scolaire des filles.

Pour accélérer les progrès, le Tchad devra renforcer ses politiques éducatives sensibles au genre et augmenter les investissements dans des interventions ciblant spécifiquement les obstacles auxquels les filles sont confrontées. Cela peut inclure des programmes de transfert de fonds pour les familles, l'élargissement des infrastructures scolaires en zones rurales, le recrutement d'enseignantes et des campagnes locales pour promouvoir l'éducation des filles. Réduire l'écart entre les sexes dans la fin de l'école primaire est essentiel pour atteindre l'ODD 4 et garantir que tous les enfants, quel que soit leur genre, aient la possibilité de suivre un cycle complet d'éducation de base de qualité.

PRIORITÉS POUR LEVER LES OBSTACLES À L'ÉDUCATION DES FILLES

B) PARITÉ ENTRE LES SEXES DANS L'ACHÈVEMENT DU MOYEN

Avec un indice de parité entre les sexes (IPP) d'environ 0,47 pour l'achèvement du moyen entre 2015 et 2019, le Tchad figure parmi les pays ayant les plus grands écarts entre les sexes en Afrique du Centre. Ce chiffre indique que les filles sont nettement moins susceptibles que les garçons de terminer leur enseignement moyen, ce qui est bien en dessous de la moyenne régionale de 0,77. Alors que des pays comme le Gabon et São Tomé-et-Príncipe ont approché, voire dépassé, la parité, le Tchad continue de faire face à des barrières profondes qui freinent la progression des filles au-delà du primaire.

Le très bas indice de parité reflète des défis structurels et socioculturels, notamment :

- le mariage des enfants
- les pressions économiques
- les longues distances de déplacement pour se rendre à l'école
- les perceptions communautaires qui sous-estiment l'éducation des filles.

Les données montrent que les progrès réalisés au niveau primaire ne se traduisent pas par la scolarité continue des filles, en particulier à l'adolescence.

POUR REMÉDIER À CES DISPARITÉS ET PROGRESSER VERS L'ODD 4

le Tchad devra prioriser des interventions multisectorielles, telles que :

l'élargissement de l'accès aux écoles intégrant le cycle moyen

l'offre d'incitations financières aux familles pour que les filles restent à l'école

le renforcement de l'application des lois qui empêchent le mariage précoce et l'abandon scolaire

Ces efforts doivent être accompagnés de stratégies d'engagement communautaire qui modifient les normes autour du genre et de l'éducation, garantissant aux filles à la fois l'opportunité et le soutien nécessaire pour poursuivre leur scolarité.

Entre 2010–2014 et 2015–2019, l'indice de parité hommes-femmes (IPG) du Tchad pour l'achèvement du cycle moyen s'est légèrement amélioré, passant de 0,43 à 0,47. Cette amélioration modeste de seulement quatre points de pourcentage indique des progrès lents dans la réduction des disparités entre les sexes au cycle moyen. En comparaison, la moyenne régionale est passée de 0,61 à 0,77 de manière plus significative sur la même période, ce qui suggère que d'autres pays d'Afrique du Centre ont réalisé des progrès plus substantiels dans la promotion de l'égalité des sexes dans l'enseignement moyen.

Figure 12 : *Indice ajusté de parité hommes-femmes pour le taux de réussite (cycle moyen)*

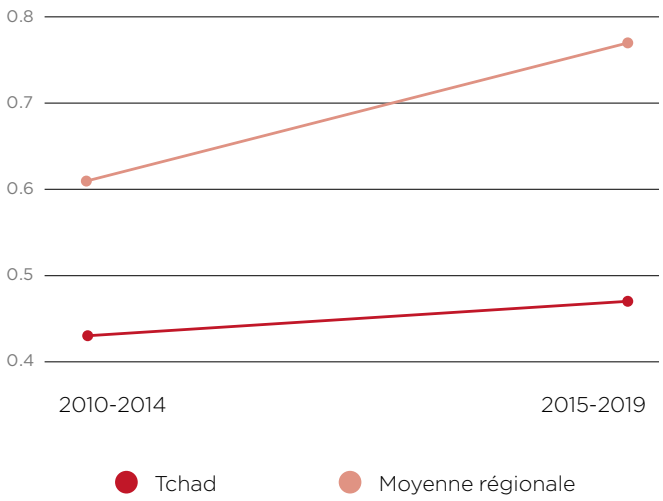

Source : Calculs basés sur les données de UNSD

Malgré cette amélioration marginale, le Tchad reste largement en retard par rapport à la moyenne régionale, mettant en lumière des barrières structurelles et culturelles persistantes qui limitent l'accès des filles à l'enseignement moyen et à l'achèvement. Les données suggèrent que, bien que certains progrès soient réalisés, ils restent insuffisants pour combler l'écart entre les sexes au rythme requis. Pour faire des progrès significatifs vers la parité hommes-femmes et atteindre les objectifs de l'ODD 4, le Tchad doit intensifier ses efforts pour maintenir les filles à l'école jusqu'à l'adolescence en s'attaquant aux causes profondes de l'abandon scolaire et en améliorant l'accès à un enseignement moyen sûr, abordable et inclusif.

C) PARITÉ ENTRE LES SEXES DANS L'ACHÈVEMENT DU SECONDAIRE EN AFRIQUE DU CENTRE (2015-2019)

ACHÈVEMENT DU SECONDAIRE : PARITÉ FILLES-GARÇONS AU TCHAD

Le Tchad affiche le plus faible indice de parité entre les sexes (IPP) pour l'achèvement du secondaire en Afrique du Centre

TCHAD **0,35** VS **MOYENNE RÉGIONAL** **0,74**

Cela indique que les filles sont bien moins susceptibles que les garçons de terminer l'enseignement secondaire, soulignant de profondes inégalités de niveau scolaire à mesure qu'on avance dans les niveaux.

Le GPI moyen régional de 0,74 est lui-même révélateur de disparités persistantes, mais le chiffre du Tchad met en lumière des obstacles particulièrement aigus auxquels sont confrontées les filles.

Ces disparités sont enracinées dans une combinaison de facteurs structurels et sociaux, notamment :

- la pauvreté
- le mariage précoce et forcé
- la violence basée sur le genre
- la rareté des établissements secondaires accessibles — en particulier dans les zones rurales.

Les filles au Tchad rencontrent d'importants obstacles pour rester inscrites à l'adolescence, souvent contraintes à des responsabilités domestiques ou à des unions précoces qui écourtent leur éducation.

Pour améliorer la parité entre les sexes au niveau secondaire, le Tchad devra mettre en place des politiques ciblées qui réduisent à la fois les barrières financières et culturelles à l'éducation. Cela inclut l'expansion des infrastructures scolaires, l'octroi de bourses ou d'incitations pour que les filles poursuivent leurs études, l'application des lois contre le mariage précoce et l'engagement des communautés dans la promotion du droit des filles à l'éducation. Sans de telles interventions, l'écart entre les sexes risque de persister, limitant la capacité du pays à atteindre l'ODD 4 et des objectifs de développement plus larges.

Entre 2010–2014 et 2015–2019, l'indice de parité hommes-sexes (IPG) du Tchad pour l'achèvement du secondaire a fortement diminué, passant de 0,50 à 0,35. Cette baisse de 15 points représente une détérioration notable de l'égalité des sexes au niveau secondaire, indiquant que les filles au Tchad sont devenues encore moins susceptibles que les garçons de terminer cette étape de l'éducation au fil du temps. En revanche, le GPI moyen régional est passé de 0,64 à 0,74 sur la même période, reflétant des améliorations progressives à travers l'ensemble de l'Afrique du Centre.

La tendance divergente entre le Tchad et la moyenne régionale suggère que, si certains pays ont progressé dans la promotion de l'accès et de l'achèvement des filles au secondaire, le Tchad a connu un revers.

CE DÉCLIN PEUT ÊTRE ATTRIBUÉ À L'AGGRAVATION DES BARRIÈRES STRUCTURELLES ET SOCIALES, NOTAMMENT :

augmentation du décrochage scolaire chez les filles en raison d'un mariage précoce, de difficultés financières ou d'insécurité

accès limité à des écoles secondaires favorables aux filles.

Pour inverser cette tendance négative et réduire l'écart entre les sexes, le Tchad doit adopter et intensifier d'urgence des réformes éducatives sensibles au genre. Cela inclut la lutte contre les causes profondes de l'abandon scolaire, l'élargissement des opportunités d'enseignement secondaire pour les filles, et le renforcement du soutien communautaire à l'apprentissage continu des filles. Sans une intervention ciblée et soutenue, le pays risque d'approfondir les inégalités éducatives et de prendre encore plus de retard sur l'ODD 4.

Figure 13 : *Indice ajusté de parité hommes-femmes pour le taux de réussite (secondaire)*

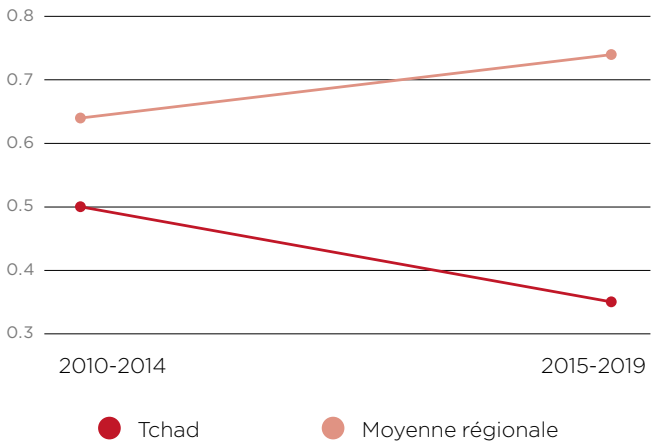

Source : Calculs basés sur les données de UNSD

Objectif 5. Atteindre l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles

Atteindre l'Objectif de développement durable 5 — égalité des sexes et autonomisation de toutes les femmes et filles — nécessite une compréhension approfondie des structures sociales, juridiques et économiques qui influencent la vie des femmes. L'Objectif 5 comprend plusieurs objectifs clés, allant de l'élimination de la violence et des pratiques nuisibles à la promotion de la participation égale au leadership et de l'accès aux ressources :

OBJECTIF 5.1

Mettre fin à toutes les formes de discrimination envers toutes les femmes et filles partout.

OBJECTIF 5.2

Éliminer toutes les formes de violence contre toutes les femmes et filles dans les sphères publique et privée.

OBJECTIF 5.3

Éliminer les pratiques nuisibles, y compris le mariage des enfants et la mutilation génitale féminine.

OBJECTIF 5.4

Reconnaître et valoriser les soins non rémunérés et le travail domestique.

OBJECTIF 5.5

Assurer la pleine participation des femmes et l'égalité des chances dans le leadership.

OBJECTIF 5.6

Garantir un accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.

OBJECTIF 5.A

Lois de réforme visant à garantir les droits des femmes aux ressources économiques et à la propriété.

OBJECTIF 5.B

Promouvoir l'autonomisation des femmes grâce à la technologie.

OBJECTIF 5.C

Renforcer les politiques et la législation pour l'égalité des sexes.

Quatorze indicateurs spécifiques au genre sont utilisés pour mesurer les progrès dans le cadre de l'Objectif 5, offrant un cadre multidimensionnel pour évaluer les domaines critiques d'inégalités. Ces indicateurs couvrent les protections juridiques, l'exposition à la violence (y compris la violence entre partenaires intimes et non), les pratiques nuisibles telles que le mariage des enfants et l'excision, ainsi que la répartition des soins non rémunérés. Ils suivent également la participation politique et économique des femmes, l'autonomie décisionnelle en santé reproductive, l'accès aux droits fonciers et aux outils numériques, ainsi que le degré de sensibilité du financement public au genre.

Ensemble, ces indicateurs forment une base solide de preuves pour suivre les progrès, identifier les lacunes persistantes et orienter les actions politiques. Dans ce rapport, l'analyse se concentrera sur les indicateurs pour lesquels des données fiables et disagrégées par genre sont disponibles au Tchad. Ainsi, seuls les indicateurs et sous-indicateurs désagrégés sous 5.2, 5.3, 5.5, 5.a et 5.c sont disponibles dans la base et seront analysés dans ce document.

5.1 Indicateur 5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus ayant subies des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois

Au Tchad, la proportion de femmes et de filles ayant toujours été en couple âgés de 15 ans et plus ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois s'élève à **16,2 %**, selon les données de 2015 à 2019. Bien que ce taux soit inférieur à la moyenne régionale d'Afrique du Centre d'environ **23,4 %** (c'est l'une des régions où, étonnamment, le Tchad obtient de meilleurs résultats que l'ensemble de la région), il reste profondément préoccupant, indiquant qu'environ **une femme sur cinq au Tchad subit des violences dans des relations intimes.**

Figure 14 : Proportion de femmes et de filles ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, Femmes 15-49 ans

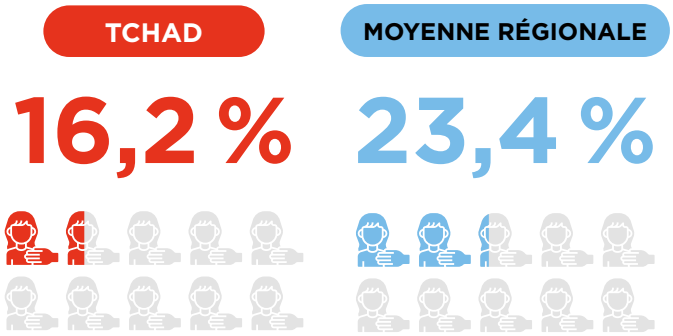

C'est l'une des régions où, étonnamment, le Tchad obtient de meilleurs résultats que l'ensemble de la région

Source : Calculs basés sur les données de UNSD

Cette prévalence montre la persistance de la violence basée sur le genre comme un problème systémique, alimenté par des normes de genre enracinées, des protections juridiques limitées, un sous-signalement et un manque de services de soutien accessibles pour les survivantes. Les données suggèrent que même dans des contextes où les taux semblent inférieurs à la moyenne régionale, la violence entre partenaires intimes reste une préoccupation cruciale pour la santé publique et les droits humains.

Pour y remédier, le Tchad doit

- renforcer et faire appliquer des lois qui criminalisent la violence domestique et sexuelle
- élargir les services de soutien centrés sur les survivants — y compris l'aide juridique, les soins de santé et le conseil psychosocial
- investir dans des stratégies de prévention qui promeuvent l'égalité des sexes et remettent en cause les normes culturelles nuisibles.

Avancer vers l'ODD 5 nécessite une réponse multisectorielle qui place la sécurité et la dignité des femmes et des filles au cœur des priorités nationales de développement.

5.2 Indicateur 5.3.2 Prévalence des mutilations génitales féminines (MGF)

Le Tchad rapporte la plus forte prévalence de mutilations génitales féminines (MGF) en Afrique du Centre, avec environ 34 % des femmes âgées de 15 à 49 ans affectées en 2015–2019. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne régionale d'environ 28 %, ce qui indique que la MGF reste une pratique profondément enracinée dans de nombreuses communautés à travers le pays. Malgré les efforts accrus à l'échelle mondiale et régionale pour éliminer l'excision, sa prévalence persistante au Tchad reflète de fortes normes culturelles et sociales qui perpétuent cette pratique, souvent sous couvert de tradition ou d'acceptation sociale.

Figure 15 : Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation génitale féminine (%)

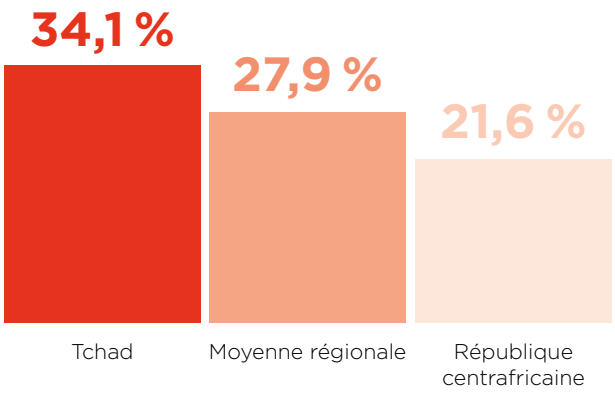

Source : Calculs basés sur les données de UNSD

La forte incidence de l'excision au Tchad souligne la nécessité d'une réponse globale et durable qui dépasse l'interdiction légale. Bien que la législation interdisant la MGF existe, son application est souvent limitée par une faible capacité institutionnelle et une résistance sociale. Les stratégies efficaces doivent inclure des campagnes de sensibilisation à grande échelle, des dialogues menés par la communauté, l'intégration de l'éducation anti-MGF dans les programmes scolaires, ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles pour s'exprimer contre cette pratique. Engager les leaders religieux et traditionnels, qui exercent de l'influence dans de nombreuses communautés, est également essentiel pour changer les attitudes et démanteler l'acceptation culturelle de la MGF. Éliminer cette pratique est essentiel pour atteindre l'ODD 5 et garantir la santé, les droits et la dignité des filles et des femmes au Tchad.

5.3 Indicateur 5.5.1 Proportion de sièges détenus par des femmes dans les parlements nationaux

Au Tchad, la proportion de sièges détenus par des femmes au parlement national durant la période 2020–2024 se situe légèrement autour de la moyenne régionale d'environ 22 %, ce qui reflète certains progrès vers une gouvernance inclusive en matière de genre. Bien que ce niveau reste inférieur à la parité, il marque un virage progressif vers la reconnaissance de l'importance de la représentation des femmes dans la prise de décision politique.

Cependant, des barrières structurelles et culturelles continuent de limiter la pleine participation des femmes à la politique, notamment

- l'accès limité aux réseaux politiques
- les contraintes financières
- les stéréotypes persistants sur les rôles de leadership

Pour aller plus loin, le Tchad doit renforcer la mise en œuvre des quotas de genre, investir dans des programmes de développement du leadership pour les femmes et favoriser un environnement politique favorisant une participation égale. Garantir une inclusion significative des femmes dans la gouvernance nationale est essentiel pour promouvoir des politiques équitables et faire progresser vers l'ODD 5.

Entre 2010–2014 et 2020–2024, le Tchad a enregistré une augmentation constante de la proportion de sièges détenus par des femmes au parlement national, passant de 10,57 % à 22,86 %. Cela représente plus du double de la représentation parlementaire féminine au cours de la dernière décennie et place le Tchad légèrement au-dessus de la moyenne régionale actuelle de 22,38 %. Cette tendance à la hausse reflète des progrès progressifs dans la promotion d'une gouvernance inclusive en matière de genre et peut être attribuée à l'adoption de mécanismes de quotas, à des réformes électorales ou à une reconnaissance sociale croissante du leadership féminin.

Malgré cette amélioration, les femmes occupent encore moins d'un quart des sièges parlementaires au Tchad, ce qui indique que la parité entre les sexes dans la prise de décision politique est loin d'être atteinte. Pour soutenir et accélérer les progrès, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour relever les barrières structurelles et socioculturelles persistantes, soutenir le leadership politique féminin et garantir la mise en œuvre efficace des engagements en matière d'égalité des sexes dans les institutions politiques. Renforcer la représentation des femmes est essentiel pour une gouvernance inclusive et la réalisation des objectifs de l'ODD 5.

Figure 16 : *Proportion de sièges détenus par des femmes dans les parlements nationaux (% du nombre total de sièges) Région d'Afrique du Centre*

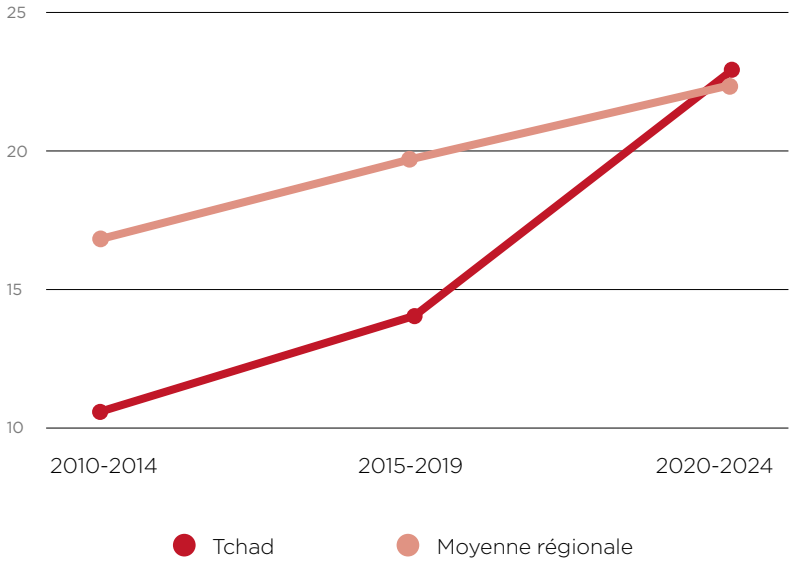

Source : Calculs basés sur les données de UNSD

5.4 Indicateur 5.a.2 Proportion de pays où le cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantit l'égalité des droits des femmes à la propriété et/ou au contrôle foncier

Le Tchad obtient

4

sur 6 à l'indicateur

du cadre juridique évaluant dans quelle mesure les lois — y compris le droit coutumier — garantissent aux femmes des droits égaux à la propriété et au contrôle fonciers.

Ce score reflète la présence de certaines dispositions législatives ou constitutionnelles soutenant les droits fonciers des femmes, plaçant le Tchad légèrement au-dessus de la **moyenne régionale de 3,7**.

3,7

Bien que cela indique sur le papier un environnement juridique relativement favorable, cela suggère également que d'importantes lacunes subsistent en termes d'exhaustivité, d'application et d'alignement entre les systèmes juridiques statutaires et coutumiers.

En pratique, de nombreuses femmes au Tchad, en particulier dans les zones rurales, continuent de rencontrer des difficultés lorsqu'elles réclament des droits fonciers en raison de normes sociales profondément enracinées, de faiblesse de la capacité institutionnelle et d'un niveau d'alphabétisation juridique limité. Pour renforcer l'impact des protections juridiques existantes, le Tchad doit se concentrer sur l'harmonisation des pratiques coutumières avec le droit statutaire, améliorer l'accès des femmes aux recours juridiques et mettre en place des campagnes de sensibilisation qui informent les femmes de leurs droits. Faire progresser l'égalité des sexes dans la propriété foncière est non seulement essentiel pour l'autonomisation des femmes, mais aussi essentiel pour atteindre l'ODD 5 et promouvoir un développement rural inclusif et durable.

Pour renforcer l'impact des protections juridiques existantes, le Tchad doit

- se concentrer sur l'harmonisation des pratiques coutumières avec le droit statutaire
- améliorer l'accès des femmes aux recours juridiques
- mettre en place des campagnes de sensibilisation qui informent les femmes de leurs droits

Objectif 16. Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable, offrir un accès à la justice pour tous et construire des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux

L'Objectif de développement durable (ODD) 16 vise à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, à garantir l'accès à la justice pour tous, et à construire des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. L'objectif reconnaît que la paix, la justice et des institutions solides sont fondamentales pour un développement durable. Les indicateurs désagrégés par genre sont essentiels pour suivre les progrès, car ils mettent en lumière les différences dans la manière dont les hommes et les femmes vivent la violence, la justice et la participation à la vie publique. L'ODD 16 comprend sept indicateurs spécifiques au genre, qui couvrent des questions cruciales telles que la proportion de femmes et de filles soumises à des violences physiques, sexuelles ou psychologiques, le nombre de victimes de la traite des êtres humains réparties par sexe, la proportion de détenus non condamnés et la représentation des femmes dans les institutions publiques.

Ces indicateurs sont intégrés à travers les objectifs clés de l'ODD 16, notamment :

OBJECTIF 16.1

Réduire significativement toutes les formes de violence et les taux de mortalité associés partout.

OBJECTIF 16.2

Mettre fin aux abus, à l'exploitation, à la traite et à toutes les formes de violence et de torture envers les enfants.

OBJECTIF 16.7

Garantir une prise de décision réactive, inclusive, participative et représentative à tous les niveaux.

OBJECTIF 16.B

Promouvoir et faire respecter des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

Cependant, dans le cas du Tchad, la disponibilité des données est limitée. Parmi les indicateurs spécifiques au genre dans l'ODD 16, un est associé à la cible 16.7 est disponible dans la base de données actuelle. En conséquence, l'analyse de cet objectif se concentrera uniquement sur cet indicateur afin d'évaluer la situation des femmes et des filles dans le cadre plus large de la paix, de la justice et de l'inclusion. C'est très insuffisant et cela indique la faiblesse de données sur le genre pour le Tchad.

6.1 Indicateur 16.7.1 Proportions des postes dans les institutions nationales (parlement)

Au Tchad, le ratio de représentation des femmes au parlement national par rapport à leur part dans la population éligible est estimé à environ **0,49**, légèrement au-dessus de la moyenne régionale de **0,46**. Cela indique que, bien que les femmes restent sous-représentées dans les institutions législatives, le Tchad a fait certains progrès vers une représentation politique plus inclusive. Cependant, ce ratio reflète également les déséquilibres persistants entre les sexes dans l'accès à la direction politique, suggérant que les femmes continuent de faire face à des défis structurels et institutionnels pour entrer et progresser dans les espaces politiques formels.

Pour améliorer ce ratio et se rapprocher de la parité entre les sexes dans la gouvernance, le Tchad doit

- renforcer les réformes électorales sensibles au genre
- assurer la mise en œuvre efficace des quotas ou des mesures d'action positive
- investir dans des programmes de développement du leadership pour les femmes

Créer un environnement favorable qui favorise la participation politique des femmes est essentiel non seulement pour remplir les engagements de l'ODD 16, mais aussi pour promouvoir une prise de décision équitable et une gouvernance démocratique inclusive.

Conclusion

La rareté des données désagrégées par genre au Tchad reste un obstacle crucial à un suivi efficace et à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) liés au genre. Malgré certains progrès dans l'expansion de la capacité statistique nationale, l'absence persistante ou l'incomplétude des indicateurs clés compromet la capacité du pays à identifier et traiter les disparités entre les sexes de manière globale. Seule la moitié des 54 indicateurs ODD pertinents identifiés pour ce rapport étaient disponibles sous quelque forme que ce soit, et parmi ceux-ci, seulement 50 % incluaient des répartitions spécifiques au genre.

Cette contrainte limite non seulement l'élaboration de politiques fondées sur des preuves, mais masque aussi l'ampleur totale des inégalités touchant les femmes et les filles. Lorsque des données existent, elles dressent un tableau sobrement :

les femmes au Tchad continuent de faire face à une pauvreté disproportionnée, à une forte mortalité maternelle, à un accès limité à la planification familiale moderne et à une violence basée sur le genre généralisée.

Les progrès en éducation restent fragiles, avec quelques améliorations dans la participation à l'apprentissage précoce et la parité dans l'école primaire, mais des revers flagrants au niveau secondaire. De même, bien que le Tchad ait obtenu une performance relativement solide en matière de droits fonciers des femmes et de représentation parlementaire, ces gains ne se reflètent souvent pas dans les sphères politique, sociale ou économique plus larges.

De plus, des domaines entiers de politique — tels que l'action climatique, le travail décent et les villes durables — sont rendus invisibles à l'analyse de genre en raison des écarts complets de données. Ces angles morts risquent de perpétuer les inégalités et entravent les efforts nationaux pour concevoir des réponses inclusives aux défis pressants du développement du Tchad.

Pour avancer, le Tchad doit donner la priorité à l'investissement dans les systèmes de données sur le genre et favoriser une meilleure coordination entre les agences statistiques nationales et internationales. Il est tout aussi crucial de mettre en œuvre et de surveiller des politiques fondées sur les preuves disponibles, tout en travaillant activement à combler les lacunes restantes. Le chemin vers l'égalité des sexes au Tchad ne sera ni rapide ni facile, mais sans données fiables, ce chemin reste obscurci. Renforcer les données sur le genre n'est pas un choix technique — c'est un impératif politique et moral pour un développement durable et inclusif.

AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

ONU
FEMMES

LES FEMMES
COMPTENT